

Indemnité inflation : les patrons s'inquiètent

« Chez les patrons, la prime contre l'inflation passe mal », titre le JDD alors qu'ils s'inquiètent des risques de conflit avec leurs salariés. « On aurait pu imaginer plus simple, soupire-t-on au Medef. Notre vocation n'est pas de nous substituer à l'État pour verser des aides publiques. » « Encore une fois, on invente une usine à gaz en transférant aux entreprises le soin de l'organiser », déplore **Hubert Mongon**. Concrètement, tous les détails ne sont pas encore fixés. Mais ce qui gêne le plus les DRH, c'est qu'il va falloir modifier les logiciels de paie. Des retouches qui peuvent coûter 3 000 à 5 000 euros. Alerté, Matignon a contacté les éditeurs concernés pour éviter des surfacturations. De plus, avec cette indemnité inflation, l'État leur sous-traite aussi les reproches de celles et ceux qui gagnent trop pour être éligibles. De quoi tendre un peu plus les négociations annuelles sur les salaires. Enfin l'addition finale de 3,8 milliards d'euros ne rassure pas les organisations patronales. « Quoi qu'on en dise, le "quoi qu'il en coûte" n'est pas terminé, pointe-t-on au Medef. Le "quoi qu'il en coûte" devient une doctrine. » (JDD, p.17)

« Les casse-tête soulevés par « l'indemnité inflation » », titre Les Echos, qui liste les questions en suspens, sur le mode de versement notamment. Pour les salariés, dans le public ou dans le privé, le dispositif est relativement simple. Pour les personnes qui enchaînent les contrats courts et les salariés à employeurs multiples, la question est de savoir qui paye. La charge pourrait revenir à Pôle emploi ou à l'Urssaf, mais aucune précision n'a pour le moment été apportée. Concernant les intérimaires, le versement pourrait être réalisé par les agences de travail temporaire. (Les Echos, p.2)